



Communiqué de presse

Le décalage dans la réalisation d'un important projet de construction oblige la société Zwahlen & Mayr SA à introduire une réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) dans son unité construction métallique.

Cette mesure ne concernera qu'environ 10% de l'ensemble des travailleurs de son unité construction métallique à partir du 1^{er} juillet 2009 et ne devrait pas excéder 2 à 3 mois.

Renseignements :

*service contact investisseurs au n° de téléphone +41 24 468 46 46 ou à
notre adresse courriel : info@zwahlen.ch.*

<i>Symbole de valeur</i>	<i>ZWM</i>
<i>ISIN</i>	<i>CH0002661731</i>